**VIGOR FRESH FORCE** 1/5 Date de création/révision: 21/03/2005

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**DIVER-3113 RAISON SOCIALE RISQUES SPECIFIQUES** JohnsonDiversey IRRITANT - R36

# 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT

VIGOR FRESH FORCE

- REFERENCE

3113

- FOURNISSEUR

JohnsonDiversey

9-11, avenue du Val de Fontenay 94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

Téléphone / Fax 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation

Détergent anti-odeurs.

#### 2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide.

#### Constituants contribuant aux dangers

CAS N°67-63-0 }	2-propanol - Xi,F; R11-36-67	5 à 15%
EINECS N°200-661-7		
CAS N°8000-41-7 }	Terpineol - Xi; r38	< 5%
EINECS N°232-268-1}		
CAS N°85711-69-9 }	Alkyl sulfonate de sodium - Xi; R38-41	< 5%
EINECS N°288-330-3}		
CAS N°69011-36-5 }	Alcool alkyl éthoxylé - Xn; R22-41	< 5%
Polymère		
Indications complém	mentaires:	
Le libellé des phra	ases de risque est mentionné dans le chapitre 16	_

# 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

TRRTTANT

R36: irritant pour les yeux Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

VIGOR FRESH FORCE

2/5

Date de création/révision: 21/03/2005

## 4 - PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, et consulter immédiatement un spécialiste.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Rincer avec de l'eau. Si l'irritation persiste consulter un médecin.

- EN CAS D'INGESTION:

Retirer le produit de la bouche et consulter si nécessaire un médecin ou le CENTRE ANTI-POISONS : 01 40 05 48 48.

- EN CAS D'INHALATION :

Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.

#### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### - Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

## 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### - Précautions individuelles

non nécessaire.

#### - Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit pur. Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

# - Méthodes de Nettoyage

Endiguer et absorber sur support inerte. Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agréé. Eliminer les résidus à grande eau.

**VIGOR FRESH FORCE** 3/5 Date de création/révision: 21/03/2005

#### 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

#### **MANIPULATION**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

Eviter tout contact avec les yeux.

## STOCKAGE

Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé. La température de stockage doit être comprise entre 0°C minimum et 40°C maximum Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

## 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION: 67-63-0 2-Propanol (5-15%) - VLE(France)=980 mg/m3,400ppm

EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:

Protection respiratoire: non nécessaire.

Protection des mains: rincer et sècher les mains. En cas de contact prolongé,

une protection de la peau peut être nécessaire.

Protection des yeux: le port de lunettes de protection est recommandé lors de manipulation de produit pur.

EQUIPEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

### 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### **Aspect**

Liquide limpide, bleu, parfumé.

PΗ pur à 20°C: 6.5 à 7

## Température de changement d'état

non déterminé

## Point d'éclair

= 42°C (Méthode Pensky). Le produit avec un PE compris entre 21°C et 61°C ne

supporte pas la combustion.

# Caractéristique d'explosivité

non explosif

Densité

à 20°C: 0.99 q/cm3

Solubilité

miscible à l'eau.

**VIGOR FRESH FORCE** 4/5 Date de création/révision: 21/03/2005

#### 10- STABILITE ET REACTIVITE

Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Produit stable, pas de réaction dangereuse connue. Pas de produits de décomposition dangereux connus.

#### 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:

- peau: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisation
- yeux: provoque des irritations
- inhalation: provoque des irritations ingestion: provoque des irritations

Classification CEE: IRRITANT

MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient une substance (alcool) inscrite au tableau N°84.

#### 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

#### 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.

Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé

Nomenclature déchets: 20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

## 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports des matières dangereuses.

IMDG - Produit non classé selon la réglementation des transports maritimes des matières dangereuses.

VIGOR FRESH FORCE 5/5
Date de création/révision: 21/03/2005

#### 15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits

dangereux.
Symbole : Xi IRRITANT
Phrases R : R36

Phrases S : S26 Mentions supplémentaires notées sur l'étiquette:

Rincer et secher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé,

une protection de la peau peut être nécessaire.

#### **16- AUTRES INFORMATIONS**

Recommandation 89/542

		Concentration en %			
	< 5	5 à < 15	15 à < 30	30 et +	
Phosphates					
Phosphonates					
Tensio-actifs anioniques	Х				
Tensio-actifs cationiques					
Tensio-actifs amphotères					
Tensio-actifs non ioniques	Х				
Agents de blanchiment oxygénés					
Agents de blanchiment chlorés					
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)					
Acide nitriotriacétique (NTA)					
Phénols et phénols halogénés					
Paradichlorobenzene					
Hydrocarbures aromatiques					
Hydrocarbures alophatiques					
Halogénés					
Savons					
Zéolites					
Polycarboxylates					

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code FDS:3113-Vers.1 (21/03/2005)

Code formule: BC.HF.Fc25-03

Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.

Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classés 'Dangereux' peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99

# ANNEXE

Liste des phrases R (AISD 16/10/02) R 1 : Explosif à l'état sec. R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles. R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur. : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air. R 7 : Peut provoquer un incendie. R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles. R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles. R 10: Inflammable. R 11: Facilement inflammable. R 12: Extrêmement inflammable. R 14: Réagit violemment au contact de l'eau. R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables. R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes. R 17: Spontanément inflammable à l'air. R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflam- mable/explosif. R 19: Peut former des peroxydes explosifs. R 20: Nocif par inhalation. R 21: Nocif par contact avec la peau. R 22: Nocif en cas d'ingestion. R 23: Toxique par inhalation. R 24: Toxique par contact avec la peau. R 25: Toxique en cas d'ingestion. R 26: Très toxique par inhalation. R 27: Très toxique par contact avec la peau. R 28: Très toxique en cas d'ingestion. R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques. R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation. R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. R 33: Danger d'effets cumulatifs. R 34: Provoque des brûlures. R 35: Provoque de graves brûlures. R 36: Irritant pour les yeux. R 37: Irritant pour les voies respiratoires. R 38: Irritant pour la peau. R 39: Danger d'effets irréversibles très graves. R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes R 41: Risque de lésions oculaires graves. R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.  $\ensuremath{\text{R}}$  43: Peut entraı̂ner une sensibilisation par contact avec la peau. R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. R 45: Peut provoquer le cancer. R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation. R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques. R 51: Toxique pour les organismes aquatiques. R 52: Nocif pour les organismes aquatiques. R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R 54: Toxique pour la flore. R 55: Toxique pour la faune. R 56: Toxique pour les organismes du sol. R 57: Toxique pour les abeilles. R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.

- R 60: Peut altérer la fertilité.
- R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel
- R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68: Possibilité d'effets irréversibles